

Affaire suivie par Nathalie Bretonne (06.70.37.58.23)

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DE QUARTIER
SAINT-JULIEN/SAINT-AMÂTRE DU 12 NOVEMBRE 2018**

L'Assemblée de quartier Saint-Julien/Saint-Amâtre s'est tenue le 12 novembre 2018, à 19h30, dans la salle de conférences de Vaulabelle.

Etaient présents

Guy Férez	Maire d'Auxerre
Guy Paris	1 ^{er} Adjoint chargé des quartiers et de la démocratie de proximité
Yves Biron	Élu référent en charge du quartier
Ghislaine Le Roy	Présidente du Conseil de quartier
Philippe Durand	Représentant à la Commission de quartiers
Claudine Delarue	Suppléante à la Commission de quartiers
Pierre Thibault	Représentant au Comité Consultatif de la Circulation
Monique Desnoyers	} Membres du Conseil de quartier
Valérie Masse	
Michel Passarotto	
Emmanuel Racine	

Était absente excusée

Martine Rabartin Membre du Conseil de quartier

et la participation de 107 habitants

Ordre du jour :

1. Ouverture par Guy Paris, premier adjoint en charge de la démocratie de proximité
2. Bilan des travaux du Conseil de quartier par la présidente du Conseil de quartier
3. Communication de Monsieur le Maire et échanges avec les habitants
4. Election des membres du Conseil de quartier

1 - Introduction par Guy Paris, premier adjoint en charge de la démocratie de proximité

Guy Paris ouvre l'Assemblée de quartier. Il s'agit de la première de ce "marathon" des 11 Assemblées.

Guy Paris rappelle le rôle des deux élus délégués à chaque Conseil de quartier, dont l'élu référent, Yves Biron pour le quartier Saint-Julien/Saint-Amâtre, qui tient des permanences et reste un interlocuteur privilégié entre les habitants et les services de la Ville.

Le second élu en charge de ce quartier était Martine Millet. Guy Paris souligne sa fidélité, sa présence forte, son attachement et son investissement tant auprès des personnels de la Ville qu'envers les habitants. Toute l'Assemblée se lève pour observer une minute de silence pour lui rendre hommage.

La séance reprend.

Guy Paris rappelle que ce moment est un temps privilégié pour les membres du Conseil de quartier qui présentent un bilan de leurs actions.

Ce dispositif est en place depuis 16 ans, il est donc normal qu'il y ait un peu de lassitude, de désintérêt sur certains quartiers. Toutefois, le 20 octobre dernier, un séminaire a été organisé et beaucoup de membres des Conseils étaient présents. L'objet était de réfléchir au fonctionnement. Le dispositif conçu depuis 2002 remplit-il encore les objectifs ? Ne mérite-t-il pas d'être modifié, amendé ? Les points forts et les difficultés ont été listés, cela s'équilibre. Mais, ces réflexions ont surtout permis de montrer tous les projets qui ont été menés à terme, toutes les animations et manifestations qui ont permis de rassembler, tout l'intérêt de l'existence des Conseils de quartiers. Une demande forte s'est dégagée qui serait de travailler par thématique, sur des sujets qui intéressent, quel que soit le quartier (projet sportif, culturel, de rénovation urbaine, ...). Au cours de l'année 2019, tous les membres des Conseils de quartiers seront invités à travailler sur les évolutions du dispositif de démocratie de proximité. Les époques changent, les besoins fluctuent, le dispositif doit également être cohérent avec le découpage territorial sur lequel s'inscrivent les nouveaux équipements de territoire.

Guy Paris rappelle que cette Assemblée est électorale et invite chacun à se porter candidat. Il est important que chaque Conseil soit constitué de 6 à 9 membres, permettant un bon fonctionnement.

Enfin, Guy Paris rappelle toute l'importance du service "Allô Mairie" qui permet des interventions rapides sur la "bobologie" et assure un suivi. Du 1^{er} janvier au 30 octobre 2018, 431 demandes pour ce quartier ont été enregistrées.

Guy Paris remercie l'assistance nombreuse et donne la parole à la Présidente.

2 - Bilan des travaux du Conseil de quartier par la présidente du Conseil de quartier

La présidente invite les membres du Conseil de quartier à se présenter. Elle évoque les difficultés du Conseil de quartier pour fonctionner en raison du nombre restreint de conseillers et lance un appel pour de nouvelles candidatures à cette fonction. Elle précise que les échanges menés dans ce Conseil sont fructueux, intéressants et se déroulent dans une ambiance conviviale. Elle fait une synthèse des actions du Conseil de quartier pour l'année 2018.

Réunions :

Depuis l'Assemblée de quartier du 8 novembre 2017, le Conseil de quartier s'est réuni 5 fois : 19 décembre 2017, 5 mars, 30 avril, 27 juin (réunion inter-quartiers avec le Conseil de quartier des Piedalloues) et 15 octobre 2018.

Il a participé également à d'autres réunions : 2 Commissions des quartiers, des rencontres avec les élus et les services de la Ville, une réunion du Comité Consultatif de la Circulation, plusieurs rencontres des présidents, une journée de séminaire des élus de quartiers, 2 réunions de la Commission Consultative du Développement Durable, la journée d'accueil des nouveaux Auxerrois, 2 réunions préparatrices pour la marche de la Solidarité, 2 réunions avec le Conseil de quartier des Piedalloues (préparations d'actions communes), ...

Bilan des actions auxquelles a contribué le Conseil depuis 4 ans :

- Réhabilitation du square Saint-Amâtre ;
- Réfection du Chemin de Champlys (remise en état et ouverture sur la Coulée verte) ;
- Travaux d'assainissement de la rue Gérault ;
- Modification du sens de circulation dans la rue Reckel ;
- Implantation de cendriers dans le quartier ;
- Installation du parc fitness dans le parc de l'Arbre Sec ; ce dispositif fonctionne très bien.

Projets pour lesquels le Conseil de quartier a été informé ou consulté :

- Commission Consultative de la Circulation : tout est mis en œuvre pour faciliter la circulation des vélos.

- Projet d'équipement social pour le territoire Piedalloues-La Noue/Saint-Julien Saint-Amâtre : il est en place sous la dénomination « Espace d'accueil et d'animation »; de nouveaux locaux, au 4 bis place du Cadran, ont été inaugurés cette année ; les habitants ont été sollicités en novembre pour choisir un nom à ce nouvel espace ; le résultat de cette consultation sera connu prochainement.
- Concours des maisons fleuries : pour pouvoir concourir, il faut que le fleurissement soit visible de la rue. La remise des prix a eu lieu le 7 novembre, à la Maison de quartier, pour tout le territoire concerné par l'équipement.
- Projet de la place des Cordeliers.

Contribution à l'animation du quartier :

- Marche de la Solidarité du 3 juin, avec deux parcours (en lien avec le Conseil de quartier Piedalloues-La Noue, le club de football et l'association des Piedalloues).
- Halloween avec le Conseil de quartier Piedalloues-La Noue. La manifestation s'est tenue le samedi 27 octobre, salle Vaulabelle et a rassemblé une cinquantaine d'enfants (maquillage, soupe aux potirons, chocolat chaud, bonbons et gâteaux, déambulation dans la ville).
- Vide-greniers à l'Arboretum en août. Cette manifestation a été un succès avec une centaine d'exposants.

3 - Communication de Monsieur le Maire et échanges avec les habitants

Monsieur le Maire félicite le Conseil de quartier pour le travail de qualité effectué tout au long de l'année et pour son dynamisme. Il donne ensuite la parole à la salle.

Sujet, question ou commentaire	Éléments de réponse du Maire
<p>Le syndic du lotissement privé, situé chemin de la Roche, signale que les véhicules qui descendent de la rue Darnus ne marquent pas le stop à l'intersection chemin de la Roche / chemin de Bouffaut, ce qui est dangereux. Les véhicules circulent à vive allure sur le chemin de la Roche qui est pourtant une zone 30.</p>	<p>Une rencontre sera organisée entre les services de la Ville et la copropriété pour réfléchir à des aménagements physiques (zone 30 ?). En attendant, la Police Municipale sera sollicitée pour effectuer des contrôles radars.</p>
<p>Une habitante signale que les arbres de la Coulée verte, le long de l'avenue Pierre-de-Courtenay, n'ont pas été taillés depuis plusieurs années. Elle évoque également la vitesse des véhicules (voitures et camions) qui circulent sur cette voie.</p>	<p>Une campagne d'élagage est organisée chaque année. la programmation de ce secteur sera vérifiée. Le Maire est conscient de ce problème et dénonce le comportement dangereux de certains automobilistes. Chaque année, la Ville consacre 50 000 € pour la mise en place de ralentisseurs sur des voies choisies en fonction des priorités. La situation de cette avenue sera examinée dans le cadre de ce programme d'installation, en prenant en compte toutefois qu'il s'agit d'un itinéraire pour les convois exceptionnels et que seule la déviation Sud pourrait véritablement résoudre ce problème.</p>

Sujet, question ou commentaire	Éléments de réponse du Maire
<p>La rue Emile-Lorin voit sa circulation augmenter. De plus en plus de véhicules en provenance de Courson ou de la Nièvre l'utilisent. Il y aurait 400 véhicules par jour dont 150 entre 6h et 8h30. Il serait nécessaire d'effectuer un comptage.</p> <p>Dans cette même rue, on constate l'écoulement d'eau en provenance de la place Saint-Amâtre.</p> <p>Les containers jaunes sont entreposés dans cette rue sur les trottoirs qui sont déjà étroits.</p>	<p>Le Maire donne son accord pour qu'il soit procédé à un comptage.</p> <p>La possibilité de la mise en place d'avaloirs sera examinée.</p> <p>Ces containers ont été donnés par la Ville aux particuliers sous condition qu'ils aient la place de les ranger. On constate aujourd'hui que ce n'est pas toujours le cas ou qu'ils ne se donnent pas la peine de le faire. C'est un problème pour la sécurité des piétons.</p>
<p>Avenue Yver : la piste cyclable est difficilement praticable car les véhicules stationnent dessus.</p>	<p>Le Maire explique que le développement des pistes cyclables est une volonté politique depuis plusieurs années. Il en existe désormais 20 km.</p> <p>Les premières réalisées (cf avenue Yver) étaient aménagées sur les trottoirs ce qui, avec l'expérience acquise aujourd'hui, s'avère inadapté (stationnement des voitures sur les trottoirs).</p> <p>La dernière réalisation, sur l'avenue Denfert-Rochereau, encourage la cohabitation sur un même espace entre les voitures et les vélos, tout en protégeant les usagers de deux roues grâce à des aménagements spécifiques : traçage des pistes cyclables sur la chaussée, ralentisseurs, rétrécissement de la voie roulante. Il est important d'apprendre aux gens à partager les espaces et de s'inscrire dans un modèle de développement qui ne concerne pas exclusivement les voitures.</p> <p>C'est ainsi que 100 vélos (dont 60 électriques) et des trottinettes électriques vont être proposés à la location dans la Ville dès février 2019.</p>
<p>Rue du Stand : quand on descend la rue et que l'on arrive au stop de l'intersection avec l'avenue Pierre-Larousse, il n'y a aucune visibilité.</p>	<p>Les services de la Ville vont examiner la possibilité d'installer un miroir.</p>
<p>Allée Champraisin/allée de la Barrière : un local technique est en cours de construction et les travaux ont endommagé la chaussée.</p> <p>Allée de la Barrière : quand on débouche sur la route de Vallan, il n'y a pas de visibilité en raison de la végétation qu'il faudrait tailler.</p> <p>Le ru de Vallan devrait être curé chemin de Bouffaut et le bassin de rétention vidé.</p>	<p>Il faut être patient jusqu'à la fin des travaux, la chaussée sera reprise.</p> <p>La Direction Cadre de Vie viendra constater et la taille, si nécessaire, sera programmée au printemps 2019.</p> <p>Vos remarques sont notées. Les services vérifient et agiront en conséquence.</p>
<p>Une réfection des trottoirs de la rue de la Prévoyance était prévue depuis de nombreuses années mais n'a pas été réalisée.</p>	<p>Chaque année de nombreux trottoirs sont réaménagés par la Ville, d'ailleurs leur réfection ne se fait plus en enrobé mais par des matériaux moins chers qui permettent de satisfaire davantage de demandes. Cette reprise sera sérieusement examinée dans le cadre de la programmation 2019.</p>

Sujet, question ou commentaire	Éléments de réponse du Maire
<p>Rue Louis-Braille/rue du Carré Pâtissier : des travaux de réfection et de sécurisation étaient prévus.</p>	<p>Monsieur Paris explique que du retard a été pris dans leur réalisation. La chaussée sera ré-ouverte pour des travaux d'assainissement, sa réfection prendra en compte le volet sécurité.</p> <p>A la suite, la traversée de la Coulée Verte sera impossible, il sera nécessaire de fermer la voie. Il n'y aura donc que les habitants d'une partie de la rue du Carré Pâtissier qui l'emprunteront.</p>
<p>Parc de l'Arboretum : des travaux seraient nécessaires pour aménager l'entrée.</p> <p>Par ailleurs, ce parc est un lieu de promenade familial bien fréquenté. Très souvent, on y voit des jeunes qui fument des produits stupéfiants.</p> <p>Cet été, des personnes ont fait des barbecues dans le parc. Comme il est très fréquenté, est-il envisageable d'y poser des barbecues ?</p>	<p>Monsieur Paris précise que ces travaux sont prévus (assainissement et enrobé). Ils débuteront en 2019. Il valide la demande de rondes par la Police Municipale. Il assure travailler avec la Police Nationale sur ces problèmes de délinquance.</p> <p>Il rappelle que les barbecues "sauvages" sont interdits et qu'il n'est pas favorable à la mise en place de barbecues dans le parc. Cela peut amener des rassemblements qui sont source de gêne.</p>
<p>Une nouvelle habitante félicite les jardiniers de la Ville car Auxerre est bien fleurie.</p> <p>Elle pense que quelques aménagements et l'installation de bancs rendraient plus accueillante la place Saint-Amâtre, qui a un certain cachet.</p> <p>Il est à noter également que l'espace de récupération des verres présent sur cette place est très mal entretenu.</p>	<p>Le Maire remercie au nom des équipes des Espaces Verts.</p> <p>Cette place va connaître à partir de 2020 des modifications avec le déplacement du skate parc et la mise en œuvre d'un projet de construction par l'Office Auxerrois de l'Habitat derrière le foyer « Les petits princes ».</p> <p>Il approuve, cette place doit être valorisée. Dans un premier temps, il souhaite que les services de la Ville installent des bancs, comme il est demandé.</p> <p>La demande est prise en compte. Il souligne le manque de civisme qui entraîne ce genre de difficultés alors même qu'il existe désormais des équipements facilitant la récupération des déchets.</p>
<p>Avenue Pierre-Larousse, les bouches d'égouts font du bruit au passage des camions.</p>	<p>Les services vont regarder ce problème sachant qu'en raison du trafic, l'enrobé s'use et les plaques s'affaiblissent, provoquant des nuisances sonores. Toutefois, s'il faut refaire l'enrobé de la chaussée, il n'est pas possible de donner de date.</p>
<p>Le Boulevard du 11 Novembre a subi des modifications (création de places de stationnement de chaque côté) mais la signalisation n'est pas suffisamment visible ; idem pour l'intersection Bld du 11 novembre/rue Bobillot.</p>	<p>La Ville réfléchit à la transformation de ces voies en véritables rues. C'est le cas également du boulevard de la Chaînette. Ces modifications avaient été envisagées à titre expérimental. Il s'avère qu'elles conviennent. La mise en place d'une signalisation cohérente est en cours.</p> <p>Le Maire évoque les campagnes de sécurité routière mises en œuvre et les nombreux contrôles réalisés. Il déplore le comportement de certains automobilistes qui relève de la délinquance routière. Face à cela, seule la répression fonctionne.</p>
<p>Un habitant adresse ses remerciements pour la réfection du chemin des Pommes-Rouges.</p>	<p>Monsieur Paris précise que la Ville a consacré cette année 50 000 € pour la réfection des chemins ruraux.</p>

4 - Élections

Guy Paris incite les habitants présents à déclarer leur candidature pour l'élection pour deux ans des nouveaux membres qui vont constituer le Conseil de quartier.

Cinq membres du Conseil de quartier souhaitent se représenter. Quatre habitants du quartier proposent leur candidature. Le Conseil de quartier est donc constitué, sans nécessité de voter. Il est ainsi composé :

Bidan Serge
Bruget Florentin
Dubois Nicolas
Durand Philippe
Le Roy Ghislaine
Martin Valentin
Masse Valérie
Passarotto Michel
Thibault Pierre

L'Assemblée de quartier se termine à 21h15.

Monsieur le Maire et Guy Paris clôturent en invitant les habitants de l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le premier adjoint au Maire,

Guy PARIS

